



Transcription de la vidéo

Audit de l'optimisation des ressources : Office de la sécurité des installations électriques (2020)

Dans le cadre de nos travaux sur le Rapport annuel 2020, nous avons effectué un audit de l'optimisation des ressources de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE).

Les Ontariens sont entourés d'installations, d'équipement et de produits qui utilisent de l'électricité. Le câblage électrique ou les produits qui sont installés ou fabriqués incorrectement posent des risques importants pour la sécurité publique, comme l'électrocution et le feu. En Ontario, la loi interdit d'installer presque tous les câbles électriques sans en aviser l'OSIE.

L'OSIE a pour mandat d'améliorer la sécurité électrique publique. Il octroie des permis aux entrepreneurs en électricité et aux maîtres électriciens qui peuvent effectuer et inspecter des installations électriques pour s'assurer qu'elles sont conformes au *Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario*. L'OSIE est autofinancé, principalement au moyen des droits qu'il perçoit auprès des entrepreneurs en électricité et des maîtres électriciens, et des inspections qu'il effectue.

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le Ministère) est responsable de la surveillance de l'OSIE.

Notre audit a permis d'évaluer la mesure dans laquelle l'OSIE s'acquitte de son mandat, qui consiste à améliorer la sécurité électrique du public.

Au cours de notre audit, nous avons relevé des secteurs où l'Office peut accroître l'efficacité de ses activités. Par exemple, il a largement échoué pour ce qui est d'empêcher les installations électriques illégales et la disponibilité en ligne de produits électriques non certifiés.

Nous avons constaté que les coûts d'exploitation de l'OSIE sont élevés et qu'il pourrait être possible de faire des économies. Le Ministère le sait depuis des années, mais n'a pas réglé la situation. Par exemple, l'OSIE pourrait économiser de 300 000 \$ à 500 000 \$ par année s'il respectait la politique gouvernementale de remboursement des frais de repas.

De plus, depuis de nombreuses années, il n'a pas adopté de technologie qui aurait pu réduire le coût des inspections. Par exemple, la technologie peut permettre des inspections à distance. En outre, l'OSIE effectue de nombreuses inspections inutiles. Depuis 2011, il souhaite mettre en œuvre des inspections fondées sur le risque pour mieux déployer ses inspecteurs.



La publicité en ligne pour des services électriques illégaux est répandue. Aucune des 20 personnes « offrant des services électriques en ligne » que nous avons appelées n'était titulaire d'un permis de l'OSIE et toutes étaient disposées à effectuer les travaux demandés sans en aviser l'Office. Neuf des 20 entrepreneurs en électricité titulaires d'un permis de l'OSIE que nous avons appelés proposaient des travaux à moindre coût si l'OSIE n'était pas avisé.

Les produits électriques non certifiés sont largement disponibles en ligne. L'OSIE n'applique pas un programme de surveillance actif pour l'achat et la vente en ligne de produits non certifiés. Six des 13 produits que nous avons achetés auprès d'un grand détaillant en ligne n'étaient pas certifiés. Cinq de ces produits ont échoué les tests de sécurité que nous avons organisés et ils ont été jugés non sécuritaires.

Notre rapport contient **25** recommandations, qui renferment **50** mesures, dont les suivantes :

- L'OSIE devrait améliorer son approche d'inspection pour inspecter moins d'installations à faible risque et plus d'installations à risque élevé;
- L'OSIE devrait effectuer des inspections à distance dans la mesure du possible;
- L'OSIE devrait s'efforcer davantage de sensibiliser le public aux risques liés à l'embauche d'entrepreneurs en électricité non titulaires d'un permis.

En outre :

- Le Ministère devrait permettre à l'OSIE d'imposer des amendes aux personnes qui effectuent illégalement des travaux d'électricité afin de réduire les installations illégales;
- Le Ministère et l'OSIE devraient adapter la réglementation portant sur la sécurité des produits électriques au contexte du marché en ligne.